



FONADH



PASOC

RAPPORT DE FORMATION DES OSC MEMBRES DU FONADH EN DROITS HUMAINS DU 24 AU 26 JUILLET 2010 A NOUAKCHOTT

Madame Salimata Lam
Formatrice en Genre, Leadership politique
et en Décentralisation

INTRODUCTION ET CONTEXTE

I- Introduction

Cette formation s'inscrit dans le cadre des activités de promotion de la culture des Droits Humains financé par le Projet d'Appui à la Société Civile (PASOC) au bénéfice des organisations membres du Forum des Organisations Nationales des Droits Humains (FONADH). Après avoir installé les différentes antennes locales dans les six régions d'intervention, le FONADH, avec l'accompagnement du PASOC, déroule une série d'activités de renforcement de capacité en Droits humains et en techniques de sensibilisation pour permettre aux militants membres des organisations de s'approprier de la problématique des Droits et des instruments juridiques nationaux et internationaux.

II- Objectifs de l'atelier

Objectif général :

Familiariser les militants des OSC membres du FONADH aux notions de Droits Humains et les outiller en **techniques d'animation et de communication en droits**

Objectifs spécifiques :

- Amener les participants à comprendre les droits humains, leur objet et leur classification
- Familiariser les participants aux instruments juridiques nationaux et internationaux
- Amener les participants à comprendre la notion d'Approche basée sur les droits
- A comprendre le plaidoyer, ses étapes et ses formes.

III- Résultats attendus

- A la fin de l'atelier les participants auront acquis des connaissances sur :
- Les fondements, la classification des droits humains
- Les instruments juridiques nationaux et internationaux, le cadre institutionnel des droits humains
- L'approche basée sur les Droits et le plaidoyer
- **Les techniques d'animation et de communication sociale**

IV- Cibles :

Cet atelier a réuni 30 membres issus organisations de la société civile intervenant dans la défense des droits de l'homme appartenant au réseau FONADH. La particularité de ce groupe est de n'avoir pas bénéficié de sessions de formation sur les instruments juridiques nationaux et internationaux et de formation détaillée sur les Droits humains en général.

V- Approche méthodologique

Dès lors que les participants viennent presque en initiation en droits humains, et sont des adultes lettrés habitués des séminaires de formation, de niveaux intellectuels différents, il est important d'user de méthodes requérant la participation valorisée de tous, chacun selon son style et son expérience ou son vécu. La méthode utilisée est participative, jalonnée de brainstormings, de travaux de réflexion en groupe (**Les thématiques**), de débats de clarification structurés complétée par des synthèses présentées en PowerPoint.

VI- Déroulement de l'atelier

JOUR 1

1- Préliminaires

Le Secrétaire Exécutif et les responsables institutionnels du FONADH ont procédé à l'ouverture officielle de la session de la formation en rappelant le contexte dans lequel s'inscrit l'atelier, ses objectifs. Il a souligné l'importance qu'accorde le partenaire(**préciser qui**) à l'acquisition et à l'appropriation des associations d'une culture des droits humains en vue d'une meilleure vulgarisation des textes et instruments juridiques avant de présenter la formatrice et souhaiter une bonne réussite de l'atelier.

2- Introduction de la thématique des droits humains

Après la présentation des participants, des objectifs, la fixation des règles de conduite et la désignation des rapporteurs journaliers, la formatrice, par un brainstorming, a demandé aux participants d'écrire sur un bout de papier, en un mot ce qu'évoque pour eux « **les droits humains** » ?

Un panel de réponses est produit par les participants :

Les Droits humains c'est : « *la vie, la justice, la dignité, les droits et les devoirs, les droits culturels, l'égalité en droits, droits civils et politiques, ensemble des valeurs accordées à l'homme, droits à une vie saine, droit à l'éducation, droit à l'expression des idées, droits fondamentaux, droits naturels, ensemble des droits permettant à l'homme de vivre avec plénitude* »

Par un jeu de synthèse et de questions –réponses, les participants **sont arrivés** à une définition qui prend en compte plusieurs de leurs idées : « *les droits de l'homme, c'est l'ensemble des droits et libertés qui appartiennent naturellement à l'homme* ».

Synthèse de la communication sur les droits humains

La communication présente les droits humains comme tous les droits inhérents à la personne humaine et qui ont pour objet la protection de sa dignité, la préservation de son intégrité physique et mentale, la préservation de ses biens. Les droits humains fondamentaux trouvent leurs sources dans les textes des religions monothéistes, renforcées et perfectionnées au fil de l'histoire par la réflexion critique d'après les 2 guerres mondiales et les constats issus des pratiques esclavagistes en Europe et aux amériques. La communauté des Nations d'abord et les Nations Unies ensuite ont adopté un ensemble de textes normatifs tels que : la DUDH, les pactes internationaux sur les droits. Les droits et libertés se sont développés et ont connu des perfectionnements de 1945 à 1995.

Les droits, selon les spécialistes sont classés tels que suit en trois générations :

- ❖ Droits civils et politiques (1^{ère} génération)
- ❖ Droits économiques, sociaux et culturels (2^{ème} génération)
- ❖ Droits des peuples ou droits de la solidarité (3^{ème} génération)

Ces droits sont universels donc s'adressent à tous les êtres humains hommes et femmes de toutes les couleurs, de tous les horizons et de toutes les croyances.

Ces droits sont indivisibles et interdépendants, ils ne peuvent être dissociés les uns des autres.

Dans le souci de perfectionnement et par équité à certains groupes, on distingue une quatrième génération de droits :

- ❖ Droits des personnes vulnérables

L'ensemble de ces générations de droits constituent un cadre normatif international auquel adhère les Etats et crée des obligations pour eux d'adaptation et d'harmonisation au niveau national.

- 1- Classer les droits humains et dites les caractéristiques de chaque catégorie.
- 2- Choisissez 1 droit parmi les trois cités en bas, déterminez sa catégorie et le cadre de sa mise en œuvre aux niveaux personnel et collectif
 - droit au développement
 - droit à la culture
 - droit à la dignité et à la sécurité

Synthèse des travaux de réflexion

Question 1

- 1- Droits civils et politiques constitués de l'ensemble des droits liés à la vie comme droits à la vie individuelle et les libertés individuelles
- 2- Droits socio-économiques et culturels sont des droits liés à la qualité de la vie
- 3- Droits de la solidarité sont des droits globaux, des entités comme les peuples, les Etats, les groupes
- 4- Droits des personnes vulnérables améliorent, réajustent des inégalités dues à des spécificités de groupe.

Question 2

Droits	Caractéristiques	Mise en œuvre niveau collectif	Mise en œuvre niveau personnel
Droit au développement :	Concerne beaucoup plus les peuples, les Etats	Développement pays, infrastructure, économie nationale	Développement enfant, niveau de vie, moyens matériels
Droit à la culture :	Histoire, civilisation, arts, proverbes, mythes, croyances	Valorisation culture(s) nationale	Etre épanoui culturellement, éduqué
Droit à la dignité : humanité, ce qui fait la différence avec l'animal, s'habiller, habiter, morale, non humiliation		Respect des droits fondamentaux de la personne humaine par l'adoption de lois idoines	Respect de la personne, vivre décemment, environnement sain

Evaluation et fin des travaux de la journée

JOUR 2

La journée commence par la synthèse de la journée précédente et l'analyse de l'évaluation.

Synthèse communication

Des Dispositions légales de protection des droits des groupes vulnérables.

La Mauritanie s'est dotée d'une constitution qui proclame la garantie des droits humains et des droits de la famille. Par rapport aux groupes vulnérables, elle a adopté des lois de protection de la femme, le (CSP), de protection de l'enfant (l'Ordonnance portant Protection Pénale de l'Enfant et le décret sur les mesures alternatives à la détention des mineurs), la loi de protection des personnes vivant avec le handicap, la loi incriminant l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes.

Un débat de clarification est ouvert sur toutes les lois et ordonnances spécifiques. Des réponses ont été apportées surtout sur le CSP, la loi sur l'esclavage, la loi de protection pénale de l'enfant et son décret d'application. Quelle est la valeur d'une loi de protection si

elle n'est pas appliquée ? Sans mesures d'accompagnement ?(loi sur l'esclavage, loi sur la protection des handicapés, mobilité des handicapés non respectée.etc.)

Cadre institutionnel des droits de l'homme

- En harmonisation avec les institutions internationales et régionales, la Mauritanie a créé ;
- Le conseil constitutionnel
- Le Médiateur de la République
- La commission nationale des droits de l'homme

Ces organes ont un rôle d'alerte, d'observation, de médiation et d'évaluation en matière de droits de l'homme.

Un débat de clarification porte sur l'intérêt de ces organes. Jouent-ils le rôle qui leur est dévolu ?

Pour que ces lois aient de la valeur il faut :

- Un Etat de droit qui veille au respect des droits
- Une société civile alerte et vigilante

Evaluation et fin des travaux de la journée

JOUR 3

Le programme se déroule par le rapport du jour précédent et l'analyse de l'évaluation. En deux jours, l'atelier a travaillé sur les notions des droits humains, leur classification, le cadre normatif international et national des droits humains, le cadre institutionnel international et national des droits humains où est associé la société civile par la présence de certains de ces membres. Quel est le rôle de la société civile ?

Synthèse de la communication

Rôle de la société civile

La société civile est représentée dans les organes des droits humains parce qu'elle a un rôle de :

Participation et d'identification des programmes de promotion et de protection des droits de l'homme

- ✚ Participation à l'élaboration des textes législatifs
- ✚ D'alerte et de suivi de l'application et l'harmonisation des textes internationaux
- ✚ Vulgarisation des instruments internationaux et des lois nationales
- ✚ Plaidoyer pour la promotion d'un Etat de droit

Introduction à l'Approche Basée sur les Droits

L'exercice a consisté à définir qui est détenteur de droits ? et qui est porteur de devoir ou obligation ?

Que veut ou que doit rechercher le détenteur de droit ? Est-ce des besoins pratiques non durables, éphémères ou conjoncturels ?

Qu'est-ce que l'habilitation communautaire ?

Approche basée sur les besoins	Approche basée sur les droits
Les besoins sont assouvis ponctuellement Les besoins ne sont pas universels	Les droits sont réalisées dans des politiques et orientations stratégiques nationales de protection, de respect Les droits humains sont universels

« Au lieu de donner à ton voisin un poisson chaque jour, apprends – lui à pêcher »

C'est dans cette dynamique que le détenteur de droit doit s'inscrire pour réclamer, défendre, ses droits en toute responsabilité, participer à l'élaboration des politiques ou donner ses avis sur ces politiques pour les orienter, les améliorer par exemple par :

Le Plaidoyer

Travaux de réflexion en groupe

Qu'est-ce que le plaidoyer ? Quelles sont les étapes d'un plaidoyer ? Quelles sont les formes du plaidoyer ?

Enoncés des travaux de groupes :

Mener des plaidoyers sur :

- 1- Introduction des langues nationales dans le système éducatif
- 2- Eradication de l'esclavage
- 3- Insertion des jeunes diplômés chômeurs

Synthèse des travaux de groupes

Etapes du plaidoyer :

1- Définir le problème	6. formuler les messages
2- Analyser le contexte, étudier	7. Comprendre le processus décisionnel
3- Identifier et étudier les politiques et les décideurs	8. Forger des alliances / créer un réseau de soutien
4- Formuler la problématique et la documenter	9. Améliorer le plaidoyer
5- Formuler l'argumentaire	10. Collecter des fonds pour mener le plaidoyer

Le plaidoyer est une action qui peut être de longue haleine, un processus, et à chaque étape, revêtir une forme (marche, déclaration, dénonciation, discussion revendicative face au décideur etc.)

Evaluation et clôture de la session de formation

Recommandations des participants

- ◆ Organiser des sessions de formation plus longue(4 à 5 jours)
- ◆ Prévoir des assistants en droit, économie, sociologie
- ◆ Utiliser des salles plus confortables
- ◆ Vérifier le matériel informatique avant l'arrivée des participants
- ◆ Assurer le suivi de ces formations

Conclusion

L'atelier, pour l'ensemble s'est bien déroulé. Malgré la période de vacances estivales, les participants ont répondu en majorité. Les débats ont été riches du point de vue du contenu et du nombre d'intervenants dans les discussions. Les participants ont montré une grande assiduité et une grande patience.

Les thèmes abordés ont suscité l'intérêt général.

Annexes

Annexe 1

Liste des participants

Annexe 2

Programmes journaliers

FORMATION SUR LES DROITS HUMAINS AU PROFIT DES OSC MEMBRES DU
FONADH DU 24 AU 26 JUILLET 2010

PROGRAMME JOUR 1

Horaires	Contenu
9h à 9h 30	Installation, inscription des participants, distribution de kits
9h 30 à 9h 40	Présentation facilitateur, participants
9h 40 à 10h	Présentation des objectifs, fixation des règles de conduite, recueil des attentes
10h à 11h	Présentation module 1 ; les droits humains -définition -classification Débats de clarification
	Pause café et thé
11h à 11h 30 11h30 à 12h	Droits civils et politiques(déclaration universelle des Droits de l'homme) Travaux de réflexion en groupe
12 h à 12h 30 12h 30 à 13h	Droits économiques, sociaux et culturels (déclaration universelle des droits de l'homme) Travaux de réflexion
13h à 13h 30 13 h 30 à 14h	Droits de la solidarité Travaux de réflexion en groupe
14h à 15h	PAUSE DEJEUNER
15 h à 15 h30	Droits des personnes vulnérables : enfants , femmes, réfugiés, handicapés
15h 30 à 16h	Evaluation et fin de la journée

PROGRAMME JOUR 2

HORAIRES	CONTENUS
9h à 9h 30	Synthèse du jour précédent Analyse résultat évaluation journalière
9 h 30 à 10 h 10H à 10h 30 10h 30 à 11h	Introduction Dispositions légales de protection des droits des groupes vulnérables : CEDEF, Code de statut personnel et droits de la femme et de la famille Débat de clarification
11h à 11h 30	Pause café et thé
11 h 30 à 12h	CDE, Droits de l'Enfant, OPPE et decret sur les mesures alternatives à la détention des mineurs Travaux de réflexion en groupe
12h 30 à 13h	Droits des personnes affectées de handicap Travaux de réflexion en groupe
13h à 13h 30	Incrimination et répression des pratiques esclavagistes Débats de clarification
13h 30 à 14h	Cadre institutionnel des droits de l'homme (national, régional et international) Débats de clarification
14 h à 15h	Pause -déjeuner
15h à 15h 45	Rôle de la société civile dans la promotion des droits humains Travaux de groupe
15 h 45 à 16h	Evaluation

PROGRAMME JOUR 3

HORAIRES	CONTENUS
9h à 9h 30	Synthèse du jour précédent Analyse résultats évaluation journalière
9 h 30 à 10 h 10H à 11h	Rôle de la société civile Introduction à l'Approche Basée sur les droits (définition du concept) Débats de clarification
11h à 11h 30	Pause café et thé
11 h 30 à 12h	Introduction et définition du plaidoyer
12h 30 à 13h	Techniques de plaidoyer : dix étapes du plaidoyer
13h à 13h 30	Travaux de groupe
13h 30 à 14h	restitution
14 h à 15h	Pause -déjeuner
15h à 15h 45	Evaluation/Recommandations
15 h 45 à 16h	Clôture

Annexe 3
Résultats de l'évaluation